GOUVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES
DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT
SERVICE DE L'INVENTAIRE FORESTIER

CARTE FORESTIÈRE

ÉCHELLE 1:20 000

Kilomètre 0 0,5 1,0 1,5 2,0 2,5 3,0 Kilomètres

V

Cette carte provient d'un agrandissement du 1:50 000 du Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, Ottawa.

Cette carte résulte de la compilation sur une base cartographique de l'information cadastrale disponible et n'a pas de caractère légal.

Réseau routier primaire
— — — secondaire
— — — tertiaire
Voie ferrée
Voie ferrée abandonnée
Repère horizontal
Église, École, Poste
Zone urbaine, bâtiments
Cimetière
Ligne de transport d'énergie
— — — (emprise) — L.T.E.
Ligne téléphonique
Lac, étang
Ruisseau intermittent
Barrage, chute, rapides

Ligne de faîte, bassin primaire
— — — bassin secondaire
— — — bassin tertiaire
Limite de tenure
— de division de recensement
— de municipalité
— de canton, de seigneurie
— de parcelle
Ligne de rang, de lots

LÉGENDE FORESTIÈRE

TYPE DE COUVERT

RÉSINEUX (groupements et sous-groupements)

Résineux	R
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à mélèze	R (M)
— — à thuya (cèdre)	R (Cr)
— — à sapin	R (Sa)
— — à pruche	R (Pr)
— — (plantation)	R p
Pessière	
— — à épinette noire et/ou épinette rouge occupant plus de 75% de la portion résineuse	R (E)
— — à épinette noire	R (Eo)
— — à pruche	R (Pr)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à sapin et/ou épinette	R (S)
— — (plantation d'épinette blanche)	R (Ep)
— — (plantation d'épinette noire)	R (Eo)
— — (plantation d'épinette rouge)	R (Er)
Sapinière	
— — à sapin et/ou épinette occupant plus de 75% de la portion résineuse	R (S)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à pruche	R (Pr)
— — à mélèze	R (M)
— — (plantation de sapin baumier)	R (Sb)
Pinède à pin gris	
— — — avec pin rouge, et/ou rouge (cèdre occupant plus de 75% de la portion résineuse)	R (Pr)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (Pr)
— — — avec mélèze	R (Pr)
— — — avec thuya	R (Pr)
— — — avec pruche	R (Pr)
— — — (plantation)	R (Pr)
Pinède à pin rouge	
— — — (le pin rouge occupe plus de 75% de la portie résineuse)	R (Pr)
— — — avec thuya (cèdre)	R (C)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — avec mélèze	R (M)
— — — avec pin blanc	R (Pb)
— — — avec pruche	R (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — — (plantation)	R (Pr) p
Pinède à pin gris	
— — — (le pin gris occupe plus de 75% de la portie résineuse)	R (Pg)
— — — avec épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — — avec mélèze	R (M)
— — — avec pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — — avec pruche	R (Pr)
— — — avec sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — — (plantation)	R (Pg) p
— — — Plantation de pin sylvestre	R (Ps) p
Cédrière	
— — (le thuya occupe plus de 75% de la portie résineuse)	R (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à mélèze	R (M)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pruche	R (Pr)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — (plantation de thuya)	R (Cr) p
Pruchaie	
— — (la pruche occupe plus de 75% de la portie résineuse)	R (Pr)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à mélèze	R (M)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à pin blanc et/ou pin rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — (plantation)	R (Pr) p
MÉLÈZIN	
— — (le mélèze occupe plus de 75% de la portie résineuse)	R (M)
— — à thuya (cèdre)	R (C)
— — à épinette noire et/ou épinette rouge	R (E)
— — à pin blanc et/ou rouge	R (Pb)
— — à pin rouge	R (Pr)
— — à pin gris	R (Pg)
— — à pruche	R (Pr)
— — à sapin et/ou épinette blanche	R (S)
— — (plantation de mélèze européen)	R (M) p
— — (plantation de mélèze japonais)	R (Mj) p
— — (plantation de mélèze laricin)	R (Ml) p

TYPE DE COUVERT — Densité Hauteur / Densité Âge

MÉLANGÉS (groupements et sous-groupements)

Feuillu à essences tolérantes avec pin gris	F1 Pg (F) / F1 Pg (F)
— — — — avec pin blanc	F1 Pb (F) / F1 Pb (F)
— — — — avec pin rouge	F1 Pr (F) / F1 Pr (F)
— — — — avec résineux	F1 R (F) / F1 R (F)
— — — — avec sapin	F1 S (F) / F1 S (F)
— — — — avec épinette noire ou rouge	F1 E (F) / F1 E (F)
Bétulaie à bouleaux blancs avec sapin	BB S / BB S (W)
— — — — avec épinette noire ou rouge	BB E / BB E (W)
— — — — avec pin gris	BB Pg / BB Pg (W)
— — — — avec pin blanc	BB Pb / BB Pb (W)
— — — — avec pin rouge	BB Pr / BB Pr (W)
— — — — avec résineux	BB R / BB R (W)
Bétulaie à bouleaux jaunes avec pin blanc	BJ Pb / BJ Pb (W)
Feuillu à essences tolérantes avec pin blanc	F1 Pb (F) / F1 Pb (F)
— — — avec pin rouge	F1 Pr (F) / F1 Pr (F)
Peuplements avec sapin	Pa S / Pa S (F)
— — — avec pin gris	Pa Pg / Pa Pg (F)
— — — avec pin blanc	Pa Pb / Pa Pb (F)
— — — avec pin rouge	Pa Pr / Pa Pr (F)
— — — avec épinette noire ou rouge	Pa E / Pa E (F)
— — — avec résineux	Pa R / Pa R (F)
Cédrière rouge résineuse	Cr R / Cr R (F)
Ostéoïdes résineuse	Cr R / Cr R (F)
Mélangés à feuillus tolérants	MF S / MF S (F)
— — sur station humide	MF S / MF S (F)

FEUILLUS (groupements)

Feuillus	F
— — d'essences tolérantes	F1
— — d'essences intolérantes	F2
— — sur station humide	F3
(plantation)	Fp
Bétulaie à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	BB
— — à bouleaux jaunes	BJ
Peuplements à peuplier	Pe
Cédrière rouge	Cr
Ostéoïdes	
— — à bouleaux blancs et/ou bouleaux gris	Cr BB
— — à bouleaux jaunes	Cr BJ
— — à peupliers	Cr Pe
— — à feuillus d'essences intolérantes	Cr F2
— — à feuillus d'essences tolérantes	Cr F1
Plantations de feuillus	F p
— — de bouleau jaune	P BJ p
— — de peuplier	P Pe p
— — de peuplier hybride	P Ph p
— — de frêne d'amérique	P Fa p

TERRAIN FORESTIER IMPRODUCTIF

Dénudé et semi-dénudé sec
Dénudé et semi-dénudé humide

TERRAIN NON FORESTIER

Eau (rivières et lacs)
Ligne de transport d'énergie (emprise)
Terrain agricole
Emplacement urbain, camping, villégiature, centre de ski, terrain de golf, etc.

PERTURBATION

Coupe partielle	cp
Coupe partielle en damier	cd
Coupe partielle par bande	cb
Coupe partielle plus épaisseur légère	cl
Chablis partiel	ch
Chablis total	ct
Brûlé partiel	br

DÉFOLIATION

Pour les types de sapin et épinette blanche uniquement: ⊖ 1 à 50% ⊕ 51 à 99%

ORIGINE

Coupe totale	cf
Brûlé	br
Chablis total	ch
Peuplement sénéré	nf
Plantation	p

CLASSES D'ÂGE

FORÊT ÉQUIENNE

CLASSES		TIGES DE:
10 (ans)	—	0-20 ans
20 "	—	21-40 "
30 "	—	41-60 "
40 "	—	61-80 "
50 "	—	81-100 "
60	—	101 et plus

FORÊT ÉTAGÉE

CLASSES	
70-30 (ans)	30-70 (ans)
80-30 "	30-80 "
85-30 "	30-85 "
90-30 "	30-90 "
95-30 "	30-95 "
120-70 "	70-120 "

FORÊT HÉTÉQUIENNE

Jeune (inégalienne): Plus d'1 dominance de feuillus intolérants, inégalité des tiges entre 0 et 30 ans
Vieux (inégalienne): Plus d'1 dominance de feuillus intolérants, inégalité des tiges entre 30 et 120 ans
Plus d'1 dominance de feuillus intolérants, inégalité des tiges plus de 60 ans
Autres peuplements, inégalité des tiges ont plus de 60 ans.

CLASSES DE PENTE

CLASSES	% DE PENTE	SYMBOLES CARTO.
Légère	0 à 30%	doublon
Moyenne	31 à 60 %	^
Forte	61 à 90 %	^^
Abrupte	91 % et plus	^^^

Superficie entourée de pentes ≥ 51%

N.B. : Les classes de pente sont indiquées dans les forêts publiques seulement.

GRILLE DENSITÉ-HAUTEUR

HAUTEUR / DENSITÉ	1 (0m-7m)	2 (7m-13m)	3 (13m-16m)	4 (16m-19m)	5 (19m-22m)	6 (+22m)
A 80%	A1	A2	A3	A4	A5	6
B 60%	B1	B2	B3	B4	B5	6
C 40%	C1	C2	C3	C4	C5	6
D 25%	D1	D2	D3	D4	D5	6

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. : POULIN, THIBAULT INC.
SIGNATURE :

CARTO. FOREST. EXÉCUTÉE PAR { BUR. D'ING. FOR. :
SIGNATURE :

EXEMPLES D'IDENTIFICATIONS FORESTIÈRES

S1E3 C3 sp 50 m ⊖ — classe de densité, classe de pente, classe d'âge, perturbation, classe de hauteur, classe de densité, sous-groupe d'essences, groupement d'essences

R C5 c4 b0 D1 — classe de pente, classe d'âge, origine, perturbation, classe de hauteur, classe de densité, type de couvert

COMPOSANTES TERRITORIALES

Région administrative 9
Unité de gestion 93-2
Unité d'aménagement
Unité de sondage

Mode de tenure ou de gestion 000
Bloc d'aménagement 15
Concessionnaire ou autres 04

Bassin hydrographique 34
Bassin primaire 05
Bassin secondaire

Unité de gestion privée

Municipalité 97
Division de recensement 900
Municipalité
Cadastre

Parcelle 4920 *
Région écologique 11 a *

Municipalité régionale de comté M.R.C. 930 MANICOUAGAN *

* : Signifie que la composante est donnée en exemple, qu'elle n'est pas unique, et qu'une consultation de la carte est nécessaire pour les identifier et les localiser.

Carte forestière { Photographie aérienne :
Année de publication :
Année de révision :

Divisions territoriales en date du : 15/5/89
Déclinaison magnétique : 24° ouest
Équidistance des courbes : 50 pieds ou 15,2 mètres

TABLE AU D'ASSEMBLAGE

22-N-8	22-O-5	22-O-6	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-N-1	22-O-4	22-O-3	
S.E.	S.O.	S.E.	S.O.
N.E.	N.O.	N.E.	N.O.
22-K-16	22-J-13	22-J-14	

22 O/4 S.O.